



Fiche d'adhésion 2025



Sections Culturelles :

MUSIQUE

PHOTO



- S'inscrire directement auprès des sections
- Chèque d'adhésion à l'ordre du CSE SAFRAN NACELLES LE HAVRE

Ouvrant-droit (salarié Safran Nacelles Le Havre)

Matricule :

NOM Prénom :

Portable :

E-mail personnel :

Tél société :

Adhérent (ayant-droit ou autres catégories)

NOM Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable :

Tél. domicile :

E-mail :

Adhérent (ayant-droit ou autres catégories)

NOM Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Portable :

Tél. domicile :

E-mail :

ADHÉRENT	
<input type="checkbox"/>	Adulte
<input type="checkbox"/>	Enfant

CATEGORIES DE L'OUVRANT-DROIT	
<input type="checkbox"/>	Ouvrier
<input type="checkbox"/>	Employé
<input type="checkbox"/>	Technicien
<input type="checkbox"/>	Cadre/Ingénieur
<input type="checkbox"/>	Agent de maîtrise
<input type="checkbox"/>	Salarié du CE
<input type="checkbox"/>	Retraité

AUTRES CATÉGORIES	
<input type="checkbox"/>	Salarié du Groupe Safran
<input type="checkbox"/>	Intérimaire Nom de la société :
<input type="checkbox"/>	Prestataire Nom de la société :
<input type="checkbox"/>	Convention de CSE à CSE Nom du CSE :
<input type="checkbox"/>	Extérieur

Cotisations et règlement au verso

Sections	Cotisations annuelles				Membres des sections à contacter		Commentaires
	Ouvrants et Ayants-droit		Salarié du Groupe Safran, intérimaires, prestataires, convention CSE, extérieurs		Président	Secrétaire / Trésorier	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant			
Musique	20 €	20 €	40 €	40 €	TASSERY Dylan 06 31 31 98 44	RENAULT Cédric 02.32.79.71.68	https://sectionmusique.esn.wixsite.com/smsn
Photographie	20 €	20 €	40 €	30 €	ROSCONVAL Tony 06 84 72 87 64 Tony.rosconval@safrangroup.com	Gilles DURECU 06 32 41 40 96 Gilles.durecu@safrangroup.com	

REGLEMENT DES SECTIONS

Art 1 La pratique des sports collectifs ou individuels ainsi que l'accès aux loisirs au sein des sections du Comité d'Établissement sont réservés aux ouvriers-droit et ayants-droit de l'Établissement SAFRAN NACELLES 76. Les sections sont, sous certaines conditions, ouvertes à d'autres catégories de personnes.

Art 2 Sont considérés comme Ouvriers-droit :

- a) Les salariés de l'Établissement sous contrat SAFRAN NACELLES 76.
- b) Les salariés du Comité Social et Économique SAFRAN NACELLES 76.
- c) Les retraités de l'Établissement SAFRAN NACELLES 76 et du Comité Social et Économique SAFRAN NACELLES 76.

Sont considérés comme Ayants-droit :

- d) Épouse ou époux d'un membre du personnel, des catégories a) b) ou c).
- e) La concubine ou le concubin d'un membre du personnel, des catégories a) b) ou c).
- f) Les enfants des membres du personnel vivant sous le même toit des catégories a) b) ou c). jusqu'à 18 ans.
- g) Les enfants du personnel de plus de 18 ans étant à la charge des parents.

Sont considérés comme « AUTRES CATÉGORIES » :

- Les prestataires et intérimaires travaillant sur le site SAFRAN NACELLES 76.
- Les adhérents bénéficiant d'un accord de convention de CSE à CSE.
- Les salariés du Groupe Safran travaillant sur le site.
- Les adhérents extérieurs acceptés dans les autres sections.

Art 3 Le Comité impose des tarifs minimums qui peuvent être revus à la hausse par le bureau des sections. Chaque section élabore son règlement intérieur qui sera certifié conforme et validé par la commission des sports.

Art 4 Les ententes avec les Municipalités, Associations ou autres Comités Sociaux et Économiques sont soumises annuellement à des conditions qui sont examinées par le bureau du Comité Social et Économique SAFRAN NACELLES 76. Cela ne doit en aucun cas gêner le fonctionnement de nos sections.

Art 5 Les différents bureaux de section ont le devoir d'appliquer le présent règlement.

Art 6 Chaque section se doit de tenir une assemblée générale chaque année à laquelle participe de droit et obligatoirement un membre du Comité Social et Économique ou de la commission concernée mandaté par le Comité Social et Économique.